

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 983

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« cent-cinquante-cinq »

le mot :

« cent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La représentation de la société peut se limiter à une centaine de personnes.

D'autre part, cette chambre de la société civile sera plus efficace si elle est composée de membres restreints. Compte tenu de l'actuel taux d'absentéisme, une telle réduction permettra de concentrer les personnes les plus compétentes et motivées.